

**France-Nanterre: Street-lighting maintenance services**

OJ S 64/2015 01/04/2015

**Contract notice****Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

---

**I.1. Name and addresses**

Official name: Communauté d'agglomération du Mont-Val

Postal address: 1 place de la Boule, CS 40005

Town: Nanterre Cedex

Postal code: 92024

Country: France

For the attention of: Mme Damey Julie

E-mail: [marches.publics@mairie-rueilmalmaison.fr](mailto:marches.publics@mairie-rueilmalmaison.fr)

Telephone: +33 147325702

Fax: +33 147326608

**Internet address(es):**General address of the contracting authority: <http://www.agglo-montvalerien.fr/>Address of the buyer profile: <https://rueil-camv.local-trust.com/camv>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

the abovementioned address

**Tenders or requests to participate must be submitted:** the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

**I.3. Main activity**

General public services

**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities****Section II: Object of the contract**

---

**II.1. Description****II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Gestion énergétique, exploitation-maintenance et (re)construction partielle des installations d'éclairage public sur le territoire de Rueil-Malmaison.

**II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery**

Services

Service category No 27: Other services

Main site or place of performance: Camv — territoire de Rueil-Malmaison.

NUTS code FR105 Hauts-de-Seine

**II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system**

The procurement involves the establishment of a framework agreement

#### **II.1.4. Information about framework agreement**

In the case of framework agreements, provide justification for any duration exceeding 4 years:  
Le marché est conclu pour une durée initiale de cinq (5) ans, à compter de sa date de notification au titulaire. Il est reconductible tacitement deux (2) fois, pour une durée d'un (1) an, dans la limite totale de sept (7) ans. La consistance des prestations et travaux à effectuer au titre du présent marché implique la mise en place, par le titulaire, de moyens techniques et humains suffisants, justifiant la durée totale du marché, pour: — garantir le fonctionnement du service public d'éclairage public dans les meilleures conditions, — maîtriser la connaissance du patrimoine de ce réseau afin d'assurer la qualité et la sécurité du service tout en optimisant les consommations d'énergie et en favorisant les meilleures conditions économiques, — atteindre la réalisation d'objectifs de réduction de la vétusté des installations, d'amélioration des conditions d'éclairage et d'optimisation des coûts de fonctionnement.

#### **II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)**

Gestion énergétique, exploitation-maintenance et (re)construction partielle des installations d'éclairage public sur le territoire de Rueil-Malmaison.

#### **II.1.6. CPV code(s)**

50232100 Street-lighting maintenance services, 34928500 Street-lighting equipment, 34993000 Road lights, 45316110 Installation of road lighting equipment, 50232000 Maintenance services of public-lighting installations and traffic lights

#### **II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)**

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

#### **II.1.8. Lots**

This contract is divided into lots: no

#### **II.1.9. Information about variants**

Variants will be accepted: no

### **II.2. Scope of the procurement**

#### **II.2.1. Total quantity or scope**

Le marché a pour objet la gestion énergétique, l'exploitation-maintenance et la (re)construction partielle des installations d'éclairage situées sur le territoire de la commune de Rueil-Malmaison.

Les prestations sont décomposées en cinq (5) postes:

- g1: gestion de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des installations d'éclairage public (hors fourniture),
- g2: exploitation et maintenance à garantie de résultat des installations d'éclairage,
- g3: gestion des sinistres, actes de vandalisme, accidents, vols et interventions spécifiques non comprises dans le poste G2 sur les installations d'éclairage (hors cas de force majeure),
- g4: (re)construction partielle des installations d'éclairage avec des objectifs de réduction de la vétusté, d'amélioration des conditions d'éclairage, d'optimisation des coûts de fonctionnement et d'économie d'énergie,
- g5: gestion des illuminations festives.

Le pouvoir adjudicateur agit en tant que coordonnateur du groupement de commandes constitué par la CAMV et la Commune de Rueil-Malmaison, pour toute la durée du marché.

Le marché faisant l'objet de la présente consultation est un marché de services.

Il s'agit d'un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des

articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.  
Il ne comporte pas de montant minimum ni de maximum.

#### **II.2.2. Information about options**

Options: yes

Description of options: Le marché est conclu pour une durée initiale de cinq (5) ans, à compter de sa date de notification au titulaire.

La date prévisionnelle de notification du marché est prévue courant juin 2015.

Il est reconductible tacitement deux (2) fois, pour une durée d'un (1) an, dans la limite totale de sept (7) ans.

Conformément à l'article 16 du code des marchés publics, le titulaire ne peut refuser la reconduction. En cas de non reconduction, le titulaire en sera avisé par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de six (6) mois avant la fin du marché.

Toute modification aux prestations objet du marché doit faire l'objet d'un avenant ou d'une décision de poursuivre, dans les conditions déterminées aux articles 20 et 118 du code des marchés publics.

La personne publique se réserve en outre le droit de recourir à un marché de prestations similaires, dans les conditions fixées à l'article 35-ii.6° dudit code.

#### **II.2.3. Information about renewals**

This contract is subject to renewal: yes

#### **II.3. Duration of the contract or time limit for completion**

Duration in months: 84 (from the award of the contract)

### **Section III: Legal, economic, financial and technical information**

---

#### **III.1. Conditions related to the contract**

##### **III.1.1. Deposits and guarantees required**

Avance.

En application de l'article 87 du code des marchés publics sauf si le titulaire l'a expressément refusé dans l'acte d'engagement, une avance égale à 5 % du montant total prévisionnel annuel du marché (indiqué dans le détail quantitatif estimatif), tous postes confondus est accordé au titulaire.

Le titulaire peut toutefois refuser le versement de l'avance. Son refus doit être expressément mentionné dans l'acte d'engagement.

Le versement d'une avance forfaitaire est soumis à la constitution préalable par le titulaire d'une garantie à première demande ou, si les 2 parties en sont d'accord, d'une caution personnelle et solidaire, conformément à l'article 89 du code des marchés publics.

Le délai global de paiement de l'avance forfaitaire ne sera ouvert qu'à compter de la réception par la personne publique de cette garantie ou de cette caution.

Les modalités de calcul du remboursement de cette avance s'effectuent conformément aux dispositions de l'article 88 dudit code.

Acompte.

Le titulaire peut bénéficier du versement d'acomptes dans les conditions décrites à l'article 91 du code des marchés publics.

Retenue de garantie.

La retenue de garantie, qui ne s'applique qu'aux postes G3 et G4, est fixée à 5 % du montant prévisionnel annuel desdits postes (indiqué dans le détail quantitatif estimatif).

Conformément à l'article 102 du code des marchés publics, la retenue de garantie peut être

remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou si la collectivité ne s'y oppose pas, par une caution personnelle et solidaire, pendant toute la durée du marché. Cette retenue de garantie doit être constituée en totalité au plus tard à la date de présentation du premier acompte.

À défaut, cette retenue de 5 % est prélevée par fraction sur chaque demande de paiement. La retenue de garantie sera réajustée tous les deux (2) ans pour être égale à 5 % du montant des postes G3 et G4.

### **III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them**

Le marché est financé sur le budget principal de la CAMV et de la commune de Rueil-Malmaison pour leurs besoins propres.

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement administratif.

### **III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded**

Conformément à l'article 51 du code des marchés publics, il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois:

- en qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'imposer, en cas de groupement conjoint, la solidarité du mandataire au jour de l'attribution du marché.

### **III.1.4. Contract performance conditions**

#### **III.2. Conditions for participation**

#### **III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers**

List and brief description of conditions: — Lettre de candidature (ou Dc1), chaque rubrique devant être dûment complétée et signée par la personne habilitée à engager la société (nom, qualité et signature). Le Dc1 vaut engagement sur l'honneur des articles 43 et 44 du code des marchés publics,

— documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (extrait K-bis daté de moins de trois (3) mois, délégations de pouvoir, etc.),

— déclarations du candidat (ou Dc2), dûment complétées, et accompagnées des pièces jointes suivantes, ou de toute autre pièce équivalente (permettant d'évaluer ses capacités matérielles, humaines et financières) au cas où le candidat serait une société nouvellement créée:

- 1) copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire.
- 2) preuve d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité.

#### **III.2.2. Economic and financial ability**

List and brief description of conditions: 3) chiffre d'affaires réalisé au cours des trois (3) derniers exercices disponibles.

#### **III.2.3. Technical and professional ability**

List and brief description of conditions:

4) Effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois (3) dernières années.

5) Liste des principaux services effectués au cours des trois (3) dernières années, en indiquant leur montant et les coordonnées des clients concernés.

Pour chaque référence, sont en outre précisés:

- le nombre de points lumineux en gestion / exploitation et/ou en (re)construction,
- les prestations effectivement exécutées par le candidat,
- le montant et la durée des contrats;

6) Outillage, matériel et équipement technique dont le candidat dispose pour réaliser des marchés de même nature.

7) Certificats de qualifications professionnelles en matière d'éclairage public (notamment de type Qualifelec Tn4 et Me4 ou équivalent).

8) Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques, ou preuves équivalentes.

### **III.2.4. Information about reserved contracts**

### **III.3. Conditions specific to services contracts**

#### **III.3.1. Information about a particular profession**

#### **III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract**

## **Section IV: Procedure**

---

### **IV.1. Type of procedure**

#### **IV.1.1. Type of procedure**

Open

#### **IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited**

#### **IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue**

### **IV.2. Award criteria**

#### **IV.2.1. Award criteria**

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. Critère n° 1: Valeur financière de l'offre, appréciée sur la base d'une simulation des postes G1 à G5 (dans le cadre du détail quantitatif estimatif) avec des quantités estimées sur la durée du marché (en %). Weighting 60

2. Valeur technique de l'offre (en %), appréciée au regard des sous-critères suivants.  
Weighting 40

3. Sous-critère n° 2.1: Pertinence des propositions en matière de gestion énergétique dans le cadre du poste G1 (en %). Weighting 5

4. Sous-critère n° 2.2: Actions mises en œuvre pour le contrôle des durées d'allumage dans le cadre du poste G1 (en %). Weighting 1

5. Sous-Critère n° 2.3: Moyens humains et matériels dédiés et méthodologie de travail envisagée dans le cadre du poste G2 et G3 (en %). Weighting 14

6. Sous-Critère n° 2.4: Moyens humains et matériels dédiés et méthodologie de travail envisagée dans le cadre du poste G4 (en %). Weighting 14

7. Sous-Critère n° 2.5: Moyens humains et matériels dédiés et méthodologie de travail envisagée dans le cadre du poste G5 (en %). Weighting 4

8. Sous-Critère n° 2.6: Mesures prises en matière de développement durable (en %).  
Weighting 2

#### **IV.2.2. Information about electronic auction**

#### **IV.3. Administrative information**

##### **IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority**

JD-AOO-EP

##### **IV.3.2. Previous publication concerning this procedure**

no

##### **IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document**

##### **IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate**

7.5.2015 - 12:00

##### **IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**

##### **IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**

French.

##### **IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender**

Duration in days: 120 (from the date stated for receipt of tender)

##### **IV.3.8. Conditions for opening of tenders**

#### **Section VI: Complementary information**

---

##### **VI.1. Information about recurrence**

##### **VI.2. Information about European Union funds**

##### **VI.3. Additional information**

Le dossier de consultation comprend:

- le présent règlement de la consultation (RC),
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes,
- l'acte d'engagement (Dc3), à remplir par le candidat,
- l'annexe à l'acte d'engagement «insertion économique» à compléter par le candidat,
- le bordereau des prix unitaires (BPU), à remplir par le candidat,
- le détail estimatif quantitatif (DQE), à renseigner par le candidat,
- le cadre de réponse technique (CRT) à renseigner par le candidat,
- les formulaires Dc1 et Dc2, à compléter par le candidat.

La personne publique se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des renseignements complémentaires et des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Afin de pouvoir respecter ce délai, il est demandé aux soumissionnaires de bien vouloir poser toute question par écrit (plate-forme de dématérialisation, courriel ou télécopie) au plus tard huit (8) jours avant la date limite de dépôt des plis.

Pour apprécier au mieux l'étendue des prestations et pour se rendre compte des équipements

existants, il est donné la possibilité à chaque candidat de se rendre sur les lieux.

Par ailleurs, les candidats peuvent prendre rendez-vous au pôle espaces publics (+33 147326587), pour la visite des équipements soumis à des obligations de sécurité (postes HTA, chambres d'éclairage public, etc.).

La visite, qui n'excédera pas une demi-journée, pourra être effectuée au plus tard huit (8) jours avant la date limite de remise des offres.

Il est précisé, concernant le dossier de candidature, que:

En cas de réponse par un groupement d'opérateurs économiques:

- un seul Dc1, commun à tous les membres du groupement, est fourni. Ce document précise la nature du groupement (rubrique D), identifie l'ensemble des membres (rubrique E), ainsi que la répartition des prestations (uniquement si le groupement est conjoint — rubrique E) et précise l'identité du mandataire et l'étendue de son habilitation pour signer les pièces de la candidature et de l'offre,

- chaque membre du groupement fournit un Dc2, accompagné des pièces jointes (cf. ci-dessus),

- chaque membre du groupement fournit les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager (cf. ci-dessus).

En cas de réponse avec un ou plusieurs sous-traitants:

- un seul Dc1 est fourni. Le candidat coche la case «Le candidat se présente seul» en rubrique D,

- le candidat, et chacun des sous-traitants qu'il propose, fournit un Dc2, accompagné des pièces jointes (cf. ci-dessus),

- le candidat, et chacun des sous-traitants qu'il propose, fournit les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager (cf. ci-dessus),

- chaque sous-traitant fournit un engagement écrit, justifiant qu'il met ses capacités à disposition du candidat pour l'exécution du marché.

Conformément à l'article 45-VI du code des marchés publics, les candidats ne sont pas tenus de fournir les renseignements ou documents justificatifs listés en Section III.2, dès lors que le pouvoir adjudicateur a la possibilité de les obtenir directement et gratuitement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'information administré par un organisme officiel, ou d'un espace de stockage numérique. Dans ce cas, le candidat fournit l'ensemble des informations nécessaires à la consultation de ces outils numériques (adresse, modalités, etc.)

Le Dc1 et le jugement de redressement judiciaire ne sont toutefois pas concernés par la disposition ci-dessus.

L'offre comprend:

- l'acte d'engagement (ou Dc3) et son annexe «insertion économique» complétés, datés et signés,

- le bordereau des prix unitaires (BPU) complété, daté et signé, et les décompositions des postes G1 et G2 telles que demandées dans le BPU,

- le détail quantitatif estimatif (DQE) complété,

- un RIB,

- le cadre de réponse technique (CRT) complété,

- le mémoire technique du candidat dont le contenu attendu est décrit à l'article 5.2 du règlement de la consultation.

Par ailleurs, l'article 5.3 du règlement de la consultation précise la liste des documents à remettre obligatoirement sur support numérique de type clé usb ou cd-rom, sous peine d'irrégularité de l'offre.

Modalités de remise des offres:

Les candidats transmettent leur offre sous format papier ou sous format dématérialisé.

1) Format papier:

Les dossiers de réponses seront transmis sous pli fermé à l'adresse suivante: Mairie de Rueil-Malmaison, Hôtel de Ville  
Service de la commande publique — 2ème étage, 13 boulevard du Maréchal Foch, 92501 Rueil-Malmaison Cedex.

Le pli comporte le nom du candidat et la mention: «aoo relatif à l'éclairage public sur le territoire de Rueil-Malmaison — ne pas ouvrir par le service courrier».

Attention: le pli ne doit en aucun cas comporter l'adresse ni même le nom de la CAMV, faute de quoi il serait renvoyé automatiquement par La Poste dans d'autres locaux, et ne pourrait de ce fait être pris en compte.

Le pli contient toutes les pièces précitées (cf. article 5 supra), et doit être transmis par lettre recommandée, avec avis de réception, ou remis en main propre contre récépissé aux horaires suivants exclusivement:

- du lundi au jeudi de 9:00 à 12:00 et de 13:30 à 18:00,
- le vendredi de 9:00 à 12:00 et de 13:30 à 17:00.

## 2) Format dématérialisé

les candidatures et les offres peuvent être également transmises par voie électronique sur le site: <https://rueil-camv.local-trust.com/camv> sous réserve qu'elles soient accompagnées d'un certificat de signature électronique valide (cf. arrêté du 15.6.2012), dans les mêmes conditions de présentation et de délai que celles adressées par voie papier. NB: devront être employés tous certificats conformes au RGS. Ainsi, il appartient à chaque candidat qui envisage de déposer une offre dématérialisée de se rapprocher de son autorité de certification afin de vérifier de quel type de certificat il dispose, et le cas échéant de s'en procurer un, valide, en tenant compte également des délais de délivrance (pour plus d'informations, cf. fiche «Comprendre les marchés publics > La dématérialisation n° 9» du BOAMP: <https://www.boamp.fr/BOAMP/Comprendre-les-marches-publics/Ladematerialisation/9.-Qu-est-ce-qu-un-certificat-de-signature-electronique-et-comment-s-enprocurer-un>). Le candidat est invité à transmettre ses fichiers en respectant les indications suivantes: transmettre les fichiers dans les formats suivants: .doc — .gif — .jpg — .ods — .odt — .pdf — .rtf — .xls; ne pas transmettre de fichiers ayant un format exécutable, notamment les .exe, .com et .bat; ne pas utiliser certains outils spécifiques aux produits bureautiques tels que les macros commande. Attention: il ne faut pas se contenter d'apposer la signature électronique sur le seul fichier «zip»; cela ne remplace pas la signature des documents qu'il contient. Dans une procédure dématérialisée, il faut signer électroniquement chacun des documents qui doivent recueillir une signature manuscrite dans une procédure papier, soit la lettre de candidature comprenant les attestations sur l'honneur (ou Dc1), ainsi que l'acte d'engagement (Dc3) et ses annexes. Le titulaire du certificat de signature électronique doit être, soit la personne habilitée à engager la société, soit une personne ayant reçu pouvoir d'engager la société (les justificatifs devant être joints). Conformément à l'arrêté du 14.12.2009 relatif à la dématérialisation des marchés publics, les candidats peuvent transmettre, parallèlement à l'envoi électronique de leurs plis, une copie de sauvegarde sur support électronique (cd, dvd, ...) ou bien sur support papier. La copie de sauvegarde doit parvenir à la personne publique dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres, et être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible «copie de sauvegarde». Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il sera détruit par la personne publique.

Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: oui.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 27.3.2015.

## VI.4. Procedures for review



#### **VI.4.1. Review body**

Official name: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Postal address: 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 30322

Town: Cergy-Pontoise

Postal code: 95027

E-mail: [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)

Telephone: +33 130173400

Fax: +33 130173459

#### **Body responsible for mediation procedures**

Official name: Comité consultatif inter-régional de règlement amiable des litiges, préfecture de région Île-de-France

Postal address: 29 rue Barbet de Jouy

Town: Paris Cedex

Postal code: 75700

Telephone: +33 144426375

Fax: +33 145554702

#### **VI.4.2. Review procedure**

#### **VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained**

Official name: Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Postal address: 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 30322

Town: Cergy-Pontoise

Postal code: 95027

E-mail: [greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr](mailto:greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr)

Telephone: +33 130173400

Fax: +33 130173459

#### **VI.5. Date of dispatch of this notice**

27.3.2015